

# ***SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND***

## ***PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 2 NOVEMBRE 2016***

L'an deux mil seize, le deux novembre à dix-huit heures trente minutes,  
les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de  
Monceaux.

Assistaient à cette réunion :

Mesdames Yvelise BACOT, Khristine FOYART ; Messieurs Raoul CUGNIERE, José  
DROUART, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZACHOL ; délégués titulaires ;

Madame Ophélie VAN ELSUWE ; Messieurs Michel BOULANGER, Jean-Luc PARIS ;  
délégués suppléants ;

Absents excusés :

Mesdames Nicole DIMINO, Nicole COLIN ; Messieurs Edouard COURTIAL, Gérard  
AUGER, Arnaud DUMONTIER, Jacky DOUBLET, Laurent LEFEBVRE

Assistaient également à cette réunion :

Messieurs Gérard LAFITTE Maire de Rosoy, André VANTOMME Personne Qualifiée,  
Christophe GALET Ingénieur Territorial du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, François  
COLLE et William LESAGE.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

### **I – CONTRATS GARDIENS DE TROUPEAU :**

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'embauche de gardien de troupeau, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Monsieur David GUÉNIN et Mademoiselle Mélanie GAUDELET ;
- Percevront chacun au titre des fonctions, une indemnité accessoire forfaitaire annuelle égale à 1 100 euros ;
- Les crédits seront inscrits chaque année au budget du Syndicat ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches consécutives à cette décision et à signer les arrêtés d'embauche correspondants.

### **II- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL (secrétariat) :**

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Décide de reconduire la mise à disposition de personnel d'un agent au grade d'adjoint administratif (pour un durée de 3 ans) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- Fixe le temps d'emploi hebdomadaire de ce poste à 4 heures ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches consécutives à cette décision.

**III- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE  
EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE  
D'EAU :**

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur les marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle des Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficace. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2017 (1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre) la première enveloppe est évaluée à 5 000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2 000 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

**IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE -  
EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE  
D'EAU :**

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur les marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle des Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficace. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place, en 2013, une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2017 (1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre) l'enveloppe est évaluée à 5 000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite le Conseil Départemental de l'Oise, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2 000 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical valide le projet et autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

**V- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'ANIMATION ZONES HUMIDES – ANNÉE 2017 :**

Dans le cadre de son animation zones humides en 2017, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pourvoit un poste d'ingénieur territorial pour un montant global de 47 000 €, hors forfait de fonctionnement. Pour ce faire les financements seront assurés par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

De ce fait, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite une subvention aux taux les meilleurs auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ce projet.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux les meilleurs.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

**VI- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION NATURA 2000 – ANNÉE 2017 :**

Dans le cadre de son animation 2017 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite des fonds auprès de l'Etat et de l'Union Européenne par le biais du programme Natura 2000.

A la suite de la prise de connaissance de la demande de subvention, le Comité Syndical approuve le projet et le plan de financement comprenant une demande de subvention à hauteur de 31 500 €.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

**VII- PAIEMENT DE L'ANIMATION NATURA 2000 ANNEE 2015 :**

Monsieur CUGNIERE informe le Comité syndical que le remboursement de l'animation Natura 2000 pour l'année 2015 n'a toujours pas été effectué. De ce fait, le salaire de l'ingénieur ne pourra pas être assuré sur les fonds propre du Syndicat. La trésorerie du Syndicat est modeste mais suffisante pour assurer l'animation autour des marais, cependant elle est soumise à une rigueur de la part de nos financeurs qui se sont engagés à nous soutenir.

Afin d'alerter l'Etat de la situation, Monsieur CUGNIERE propose d'envoyer une motion à la DREAL Hauts de France, au Préfet de l'Oise et au Conseil Régional Hauts de France concernant le paiement pour l'animation du DOCOB Natura 2000 pour l'année 2015 sur le site des Marais de Sacy.

Celle-ci préviendra aussi de l'importance de tenir des délais corrects de remboursement au cours des années futures.

L'ensemble des élus font part de leurs inquiétudes sur ce point et s'accordent pour transmettre une motion à ces organismes.

**VIII-VALIDATION DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE POUR L'ANNÉE 2017 POUR L'ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A L'ANIMATION NATURA 2000 PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE**

Dans le cadre de l'assistance scientifique et technique de l'animation du DOCOB Natura 2000 sur le site « Marais de Sacy » réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, de l'affermissement de la tranche conditionnelle pour l'année 2017 pour un montant de 19 153,78 € HT.

Il est précisé que cette prestation sera versée au Conservatoire à partir de moment où la DREAL et la Région auront effectués le remboursement de l'animation Natura 2000 pour l'année 2015.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **IX- VALIDATION DE LA CONVENTION DE SUIVI ET DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE TAMPON SUR LA COMMUNE DE SACY LE GRAND :**

Monsieur le Président propose la signature d'une convention de suivi et de gestion de la zone humide tampon qui a été créée par la commune de Sacy le Grand au niveau de la parcelle cadastrale n°88, section AK, lieu-dit Les Marais, route de Cinqueux, propriété de la commune de Sacy le Grand, sur une surface d'un hectare environ.

Cette zone humide a pour fonction d'améliorer la qualité globale des eaux des Marais de Sacy Elle comprend :

- une zone en eau dominante, en forme de haricot, avec des berges en pente douce et une diversification des profondeurs ;
- un merlon périphérique étanche afin d'atteindre la capacité de stockage des eaux voulue ;
- un merlon central permettant de maximiser le temps de parcours des eaux au sein de la zone en eau pour une épuration optimale ;
- une mare récupérant les eaux de débordement en cas d'atteinte de la capacité maximum de rétention en eau de la zone en eau centrale ;
- un système de trois ouvrages hydrauliques, équipé d'un coffret sécurisé comprenant les systèmes d'alimentation, de mesures, de commande et de manœuvre automatique des vannes, permettant de connecter le fossé existant en bordure de la RD 75 et la zone humide tampon ;
- une zone marécageuse en périphérie de l'ensemble de ces aménagements, délimitée par une clôture et une barrière agricole à l'entrée.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'établir les modes de fonctionnement entre le Syndicat Mixte des Marais de Sacy, la commune de Sacy le Grand et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la région de Sacy Le Grand pour assurer le bon fonctionnement de la zone humide tampon, propriété de la commune de Sacy le Grand.

### **Article 2 - Engagements des signataires dans le cadre de la convention**

Les signataires de la présente convention s'engagent à optimiser le fonctionnement de la zone humide tampon dans son rôle épuratoire des eaux pluviales et des eaux de sortie de la station d'épuration de Sacy le Grand avant tout rejet dans le milieu naturel constitué par un cours d'eau, la Frette.

### **Article 3 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à partir de la date de signature des différentes parties présentes. La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

### **Article 4 - Clause de résiliation de la convention**

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties, moyennant un préavis de six mois avant la, date d'échéance, dûment argumenté et envoyé en recommandé.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer cette convention tripartite.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES :**

**Lettre d'information à destination des gestionnaires des Marais de Sacy « Longua aqua infos » :**

Une lettre d'information sur les suivis des niveaux d'eau dans les marais et la gestion par le buffle d'eau à destination des gestionnaires des Marais de Sacy a été remis aux membres du conseil syndical. Le premier numéro a été envoyé par courrier à l'ensemble des

propriétaires des marais et aura une fréquence semestrielle.

Le thème des suivis des niveaux d'eau sera récurrent accompagné d'un sujet variable d'un numéro à un autre.

#### **Finalisation du logo du Syndicat :**

Grâce à l'appui technique de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte, le logo du syndicat a été finalisé et intégré dans les courriers officiels. L'intégration dans la signature internet pose des problèmes de fichiers joints qui alourdissent l'envoi. Le logo dans la signature internet a donc été enlevé.

#### **Suivi de la gouvernance GeMAPI :**

Concernant la gouvernance GeMAPI sur l'unité hydrographique Oise Aronde, il y aura dissociation de la GeMAPI avec la GeMA pour le Syndicat Mixte Oise Aronde, porteur du SAGE, et la PI pour l'Entente Oise-Aisne. Les Communautés de communes délègueront leur compétence à l'une et l'autre des structures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le scénario tend vers l'intégration du Syndicat Mixte des Marais de Sacy au sein du SMOA. Les marais dépendront donc du Comité syndical du SMOA avec un vote par les membres du SMOA et un financement par les Communautés de communes. Il y aura néanmoins une Commission locale Marais de Sacy et un budget annexe propre.

#### **Visites des marais en 2016 :**

Sur la partie aménagée du Conseil départemental de l'Oise, 31 visites ont été organisées au total en 2016 pour un nombre total de participants de 734. Les visites correspondent aux visites organisées par le Syndicat avec les communes adhérentes, les visites encadrées par le Conseil Départemental, les visites du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et de la Station Ornithologique des Marais de Sacy. La journée porte ouverte des Marais de Sacy organisée par le Conseil départemental a accueilli à elle seule plus de 220 personnes.

#### **Compléments du dossier Ramsar :**

Monsieur le Président informe les élus que des compléments ont été apportés au dossier Ramsar. La Fiche Descriptive Ramsar (FDR) a été envoyée au ministère pour avis avant son envoi final à l'association Ramsar pour une éventuelle validation de la labellisation.

#### **Rencontres des gestionnaires avec des perspectives de travaux dans le cadre de contrats Natura 2000 :**

La majorité des gestionnaires a été rencontrée avec des perspectives d'intervention de pâturage par les buffles et de contrats Natura 2000 (Conseil départemental, Cinqueux, Labruyère, propriétaires privées). L'année 2017 permettra de mettre en œuvre certains contrats Natura 2000.

#### **Suivi hebdomadaire des niveaux d'eau et des débits :**

Au regard des résultats de l'année 2015, les suivis hebdomadaires des niveaux d'eau 2016 ont nécessité l'ajout de 7 échelles limnimétriques pour permettre d'avoir une vision globale sur les marais. Au total 14 échelles sont donc suivies par le Syndicat sur les 28 opérationnelles sur les Marais de Sacy.

Les mesures de débit des eaux sont réalisées tous les 2 mois en 4 points permettant de mieux appréhender les entrées et les sorties d'eau dans les marais.

#### **Bilan du pâturage par les buffles en 2016 :**

Plus de 18 hectares ont été pâturés en 2016 au sein des Marais de Sacy. L'année 2016 a également été marquée par un bilan de l'ensemble des types de pâturage réalisé sur les marais (Syndicat, Conseil départemental, propriétaires privés) dans le cadre d'un stage en 2016. Le pâturage sur les marais est bénéfique si la pression de piétinement n'apparaît pas trop forte, notamment pour les buffles. On a également un impact plutôt positif sur les végétations de bas-marais et aquatiques.

### **Suivi de de la gestion des eaux pluviales et de la zone humide tampon :**

Le Syndicat réalise le suivi de terrain de la gestion des eaux pluviales sur le plateau agricole avec les agriculteurs, la commune de Sacy le Grand et le Conseil départemental.

L'année 2016 a été marquée par la rédaction de la convention de suivi et de gestion de la zone humide tampon entre la commune de Sacy le Grand, le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la région de Sacy Le Grand et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

De plus, suite au vol du panneau solaire et de la batterie, le Syndicat a apporté son assistance technique pour la remise en route électrique du système de vannage et de suivi des débits et du niveau d'eau de la zone humide tampon.

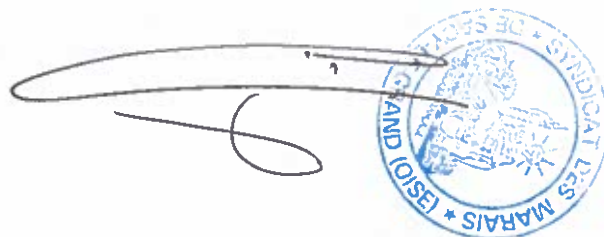
Le suivi de l'efficacité de la zone humide tampon est envisagé pour 2017 avec un partenariat avec Unilasalle à Beauvais dans le cadre du cursus ingénieur eau/environnement.

### **Suivi des amphibiens à Rosoy en 2016 :**

En 2016, une demande de dérogation a été déposée et le suivi des amphibiens sur la commune de Rosoy a été organisé à partir de début avril avec une présentation en salle des espèces d'amphibiens présentes en Picardie ainsi que les gestes de sécurité et de manipulation sur le terrain par PICARDIE NATURE. 5 comptages nocturnes ont été organisés pour un total de 2 Crapauds communs, 2 Grenouille agile, 3 Grenouilles « brunes » (agiles ou rousses) et 6 grenouilles/crapauds indéterminés.

Une demande de dérogation relative à des captures et prélèvements de spécimens d'amphibiens a été faite auprès de la préfecture pour l'année 2017. Le suivi débutera normalement début février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY LE GRAND" around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a tree and water.